

# RETOUR DES DECISIONS PRISES PAR LA GRAND LYON SUITE A LA PRESENTATION DU PLAN MODES DOUX

## 1° Itinéraires Modes doux

A la suite de la consultation de la mairie d'arrondissement, des conseils de quartier et associations locales, ont été ajoutés comme itinéraire secondaire la rue Delandine, le contournement de la place Carnot, les rues Bellecordière, Président Carnot et Grôlée.

Lien vers le schéma directeur des modes doux approuvé en cliquant sur la page Internet

### Place Carnot :

Lors de la réunion du 3 septembre 2009 avec les conseils de quartier, le Grand Lyon était venu présenter l'aménagement de la voirie de la Place Carnot avec une piste cyclable sur le trottoir à partir de la voûte Ouest. Quelques temps après, cette solution a été abandonnée et remplacée par une bande cyclable à contresens sur la chaussée. Dans le sens nord sud sur ce même barreau ouest, la bande cyclable existante sur la chaussée est maintenue. Côté nord de la place Carnot, une bande cyclable sera matérialisée dans chaque sens de circulation. Pour assurer la liaison rue de la Charité - rue Auguste Comte, une piste à contresens de la circulation automobile a été réalisée rue de Condé pour relier la piste cyclable de la rue de la Charité à la place Carnot.

Reste le problème de la liaison pont Gallieni - place Carnot actuellement très dangereuse sur lequel Jeanne d'Anglejan échange régulièrement avec le Grand Lyon

### Aménagement cyclable Bellecour nord - rue colonel Chambonnet :

Actuellement, 2 voies de circulation automobile et une voie de bus où circulent les vélos dans le sens Rhône Saône. Les vélos dans le sens Saône Rhône circulent sur la place Bellecour.

Le projet du Grand Lyon a été présenté par Denis Broliquier et Jeanne d'Anglejan aux commissions concernées des conseils de quartier Carnot et Cordeliers le 15 juin dernier. Le projet prévoit une voie de bus avec circulation des vélos dans le sens Rhône Saône, 1 voie de circulation automobile et une bande cyclable à contresens pour la liaison vélo dans le sens Saône Rhône. Des feux tricolores pour les cyclistes circulant à contresens seront créés aux intersections avec les rues E Zola, Gasparin, E Herriot.

## 2° Arceaux vélos

Depuis la consultation de la mairie d'arrondissement et des conseils de quartier, le plan du schéma directeur a été modifié pour réduire plusieurs aires de desserte équipements publics.

Schéma directeur approuvé en octobre 2009 en cliquant sur la page Internet

Lien sur le site du Grand Lyon et le plan modes doux :  
<http://www.grandlyon.com/Deplacements.48.0.html>

Depuis juin 2008, plusieurs aménagements ou extensions d'arceaux vélos ont été réalisés :

- Rues Tupin Grôlée (actuellement en cours de réalisation)
- Rue Casimir Perrier devant la Maison de la Confluence
- Rue du Bélier - Cours de Verdun
- Rues Charité - Duhamel

- Cours Charlemagne - Rue Ravat
- Place de l'Hippodrome - Rue Smith
- Rue Auguste Comte
- Rues d'Auvergne - Ste Hélène
- Rues de Condé - Charité
- Rue de Fleurieu - Quai Gailleton
- Rues Henri IV - Franklin
- Rue Jarente
- Rues Tupin - Brest
- Place Bellecour Sud

Les arceaux vélos prévus au schéma directeur seront positionnés progressivement notamment lors des aménagements de voirie situés dans le périmètre des implantations prévues au schéma directeur.

**3°A titre d'information, compte rendu de la réunion de concertation du 2 avril 2009 établi par la Direction des Déplacements urbains de la Ville de Lyon**

OBJET	SUIVI
Public	Environ 40 personnes, la plupart représentantes de conseils de quartier et d'associations. Ambiance productive.
Problématiques liées aux modes doux sur Lyon	Remarques générales : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la perception de la grande zone 30 est à améliorer, car elle n'est pas respectée aujourd'hui</li> <li>- la communication sur les axes aménagés pour les cycles et sur les sites des stations vélo'v est à élargir car l'information est difficile à trouver</li> <li>- le traitement des pavés est à prévoir</li> </ul> Remarque sur le Plan Modes doux : Les recommandations techniques indiquent que les aménagements cyclables en zone 30 ne sont pas nécessaires or le Plan en prévoit
Les propositions d'aménagements cyclables spécifiques au 2 <sup>e</sup> arrondissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'itinéraire Place des Jacobins/rue Stella/rue Childebert est à optimiser</li> <li>- La continuité des axes cyclables tout autour de la place Bellecour est nécessaire</li> <li>- La liaison 2<sup>e</sup>/7<sup>e</sup> entre le cours Verdun Gensoul et le pont Galléni est à améliorer</li> <li>- L'itinéraire est-ouest (lié à l'axe place des Terreaux/gare de Perrache) est à optimiser, en continuité de l'aménagement cyclable prévu rue de la Charité/rue Auguste Comte/place Carnot fin 2009</li> <li>- La rupture d'itinéraire cyclable entre les quai Joffre et Rambaud est à résorber</li> <li>- Point particulier : l'aménagement cyclable du cours Charlemagne est inadéquat car dangereux pour la circulation des cycles et servant de stationnement automobile</li> </ul>
La suite de la concertation	Pas de nouvelle réunion de travail prévue ce jour